

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 24 JUIN 2022

N° 2022-09-03

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre juin à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du quatorze juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

La présente séance se déroule dans le cadre de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire.

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 142
Présents (mini 30) : 46
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 262
Présentes : 55
Exprimées par pouvoirs : 87
Total (mini 132) : 142
Quorum atteint

1 représentant du Conseil départemental de la Drôme (porteur de 7 voix)

Pierre COMBES

3 représentants des EPCI (porteurs chacun de 2 voix)

Gilles CREMILLIEUX, Lamia CONTRUCCI, Pascale ROCHAS

42 représentants des communes, commune associée et villes- portées (porteurs chacun d'1 voix)

AUBERIC André suppléant, BERTELLI Bruno, BICHON Gérard, BOMPARD Marc, BRETTON Hélène, CAHN Philippe, CARTOUX Océane, CIRER-METHEL Pascal, CREMILLIEUX Gilles, DALSTEIN Pierre, DECONINCK Stéphane, DE MUNTER Lucien, DENIEAULT Jeannie, DUPOUX Alain suppléant, FABRE Patrick, FERRIGNO Rosy, GODART Christian, GOURDON Claudine, HAMARD Marc, HONVAULT

Guillaume, JACQUEMART Vincent, JAN Maryvonne, LABROT Alain, LANTEAUME Catherine, MALLIÉ Dominique, MONIER Marie-Pierre, NIVON Jacques, NORIS Jennifer, PASERO Jean-Noël, PELOUX Nicole, PERNET Jean-Luc, PEYROTTE Alain suppléant, REYNAUD Pierre suppléant, ROCHAS Yannis, ROLLAND Michel, ROUX Carole, RUYSSCHAERT Christelle, SABATIER Philippe, SALIN Olivier, TARDY Lionel, TOURTET Eliane, VELLAS Sylvain

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Claude PIGAGLIO à Bruno BERTELLI, Claude AURIAS et Didier-Claude BLANC à Marc BOMPARD, Jean-François PERILHOU à Philippe CAHN, Fabien LIMONTA et Marlène MOURIER à Pierre COMBES, Yann TRACOL et Caroline YAFFEE à Stéphane DECONINCK, Anne GENTIL et Jean-Paul MAZEL à Rosy FERRIGNO, Marion ALFINITO à Christian GODART, Jacqueline BOUYAC et Annick REYNAUD-FREY à Vincent JACQUEMART, Viviane COURBET et Magali PRUNSTER à Catherine LANTEAUME, Éric RICHARD et Didier ROUSSELLE à Marie-Pierre MONIER, Monique BALDUCHI et Jean-Christophe CAMP à Jacques NIVON, Chantal EYMEOD et Renée MAOUI à Nicole PELOUX, Annkatrin JEPSSEN et Sophie LACOSTE-PERICARD à Yannis ROCHAS, Agnès ROSSI et Danielle TOUCHE à Pascale ROCHAS, Sylvie PEROT et Patricia PICARD à Christelle RUYSSCHAERT, Frédéric ROUX (CCVV et Mollans sur Ouvèze) à Philippe SABATIER, Céline LASCOMBES à Oliver SALIN, Alain JEUNE (CCPDB et Vesc) à Lionel TARDY, Didier ROBERT à Eliane TOURTET.

Délégués excusés

Jean-Claude ARDISSON, Samuel ARNAUD, Éric BARTHELEMY, Claude BAS, Pierre-Yves BOCHATON, Muriel BREDY, Laurent COMBEL, Julien DECORTE, Jason DUQUENOY, Marie FLOQUET, Jean GARCIA, Laurence GIRARD, Maud GRARD, Didier LAFFITTE, Claire LAPIE, Marc LAVARENNE, Alain

LEVRERO, Jean-Denis LODS, Danielle MARCELLIN-DELAYE, Patrick MEGE, Corinne MOULIN, Jean-Marc PELACUER, Roland PEYRON, Éric PHELIPPEAU, Françoise PINET, Catherine RIMBERT, Isabelle RIPERT, Jean SCHÜLER, Gérard TENOUX

Invités excusés

Audrey MATHIEU DDT 26 Antenne de Nyons, Philippe NUCHO Sous-préfet de Nyons.

Participaient également à la réunion :

Patricia BILCOCQ suppléante, Philippe CANOVAS DDFIP 26, Frédéric GIRARD Chargé de mission Pnr à la région AURA, Robert GLEIZE suppléant, Henri GRAUGNARD suppléant, Stan HANRIO journaliste pour la Tribune, Laurent HARO suppléant, Christel MORIN Chargée de mission relation avec les collectivités Conseil départemental de la Drôme

Madame Christelle RUYSSCHAERT est nommée secrétaire de séance

Objet : Approbation des Comptes de Gestion, vote des Comptes Administratifs, affectation définitive des résultats 2021

Rapport :

1. La Présidente présente les **Comptes de Gestion 2021** du budget principal ainsi que du budget annexe établis par le Trésorier du Syndicat Mixte et certifiés conformes par le Trésorier Payeur Général.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical approuve les Comptes de Gestion du budget principal ainsi que du budget annexe "Programmes Territoriaux" du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales.

2. La Présidente présente les **Comptes Administratifs 2021** du budget principal ainsi que du budget annexe "Programmes Territoriaux" du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales puis sort de la salle.

Pascale ROCHAS, prend la parole et fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical adopte les Comptes Administratifs 2021 du budget principal ainsi que du budget annexe "Programmes Territoriaux" du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales.

3. Affectation des résultats 2021 :

Résultat d'exécution du budget 2021

Budget Principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	-587 227.57 €		719 037.74 €	131 810.17 €
Fonctionnement	1 109 001.10 €	587 227.57 €	155 492.59 €	677 266.12 €
TOTAL	521 773.53 €	587 227.57 €	874 530.33 €	809 076.29 €



Budget Annexe	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Fonctionnement	-137 420.70 €		-14 521.39 €	-151 942.09 €
TOTAL	- 137 420.70 €		-14 521.39 €	-151 942.09 €

La Présidente propose au Comité Syndical d'affecter les résultats définitifs 2021 du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales de la façon suivante :

Budget Principal	Sens	Compte	Objet	Montant
Investissement	Recette	001	Solde d'exécution	131 810.17 €
Fonctionnement	Recette	002	Excédent reporté	677 266.12 €

Budget Annexe	Sens	Compte	Objet	Montant
Fonctionnement	Dépense	002	Déficit reporté	151 942.09 €

Délibération

- ◆ Vu la délibération n°2022-05-01 en date du 21 mars 2022, approuvant les budgets primitifs pour l'année 2022 ;
- ◆ Considérant la feuille de route approuvée le 28 janvier 2022, pour la période 2022-2024 et plus spécifiquement son engagement dans l'axe « Parc exemplaire » à sécuriser les processus comptables et financiers

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Décide** D'affecter les résultats définitifs 2021 du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales de la façon suivante :

Budget Principal	Sens	Compte	Objet	Montant
Investissement	Dépense	001	Solde d'exécution	131 810.17 €
Fonctionnement	Recette	002	Excédent reporté	677 266.12 €

Budget Annexe	Sens	Compte	Objet	Montant
Fonctionnement	Dépense	002	Déficit reporté	151 942.09 €

- **Donne** tous pouvoirs la Présidente pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX


